



MINISTÈRE
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES
ET DE LA LUTTE CONTRE
LES DISCRIMINATIONS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ASSISES
DE LUTTE CONTRE
L'ANTISÉMITISME

DOSSIER DE PRESSE

Remise du rapport des groupes de travail

Lundi 28 avril 2025

ÉDITORIAL DE LA MINISTRE

p.4

ÉDITORIAUX DES PILOTES DES GROUPES DE TRAVAIL

p.6

PRINCIPALES PRÉCONISATIONS DU RAPPORT

**ÉDUCUER ET FORMER À LA LUTTE CONTRE
L'ANTISÉMITISME ET LE RACISME**

p.8

**DÉFINIR ET MESURER L'ANTISÉMITISME
SOUS TOUTES SES FORMES**

p.9

**SANCTIONNER LES ACTES ANTISÉMITES
ET PROTÉGER LES VICTIMES**

p.10

COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL

p.11

**LISTES DES PERSONNES AUDITIONNÉES
ET DES CONTRIBUTEURS**

p.14



Aurore Bergé

Ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes
et de la Lutte contre les discriminations

Depuis les attentats terroristes du 7 octobre 2023 en Israël, le « plus grand massacre antisémite de notre siècle » selon les mots du Président de la République, toutes nos démocraties sont confrontées à une explosion d'antisémitisme. La France ne fait tristement pas exception : en 2024, 1 570 actes antisémites ont été recensés.

Ce qui se dresse devant nous, ce n'est pas une vague, c'est une lame de fond. C'est la menace d'un réenracinement profond de l'antisémitisme. Ce moment singulier appelle un véritable sursaut national.

Ce sursaut commence par une exigence : la lucidité. Lucidité face aux chiffres alarmants. Lucidité face à l'antisémitisme d'atmosphère qui enferme dans des sentiments de peur et de solitude. Lucidité aussi face à la capacité redoutable de l'antisémitisme de se transformer, de muter, d'épouser les codes de son époque. Aujourd'hui, il prend le plus souvent le visage de l'antisionisme, de la haine décomplexée d'Israël - seul Etat au monde ainsi visé - et de l'essentialisation de nos compatriotes juifs.

Face à toutes les formes de haine anti-juive, il n'y a ni ambiguïté, ni indifférence possible. L'antisémitisme ne se débat pas, ne se comprend pas : il se combat clairement et sans ambiguïté.

La réponse de la République est un refus en bloc, total et absolu. Elle lutte contre toutes les haines, puissamment et en même temps car elle ne connaît qu'une seule communauté : la communauté nationale.

Lutter contre l'antisémitisme, c'est défendre une idée exigeante de la France et de notre démocratie. C'est replacer les valeurs qui font notre République - la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité - comme des remparts vivants. C'est se battre pour l'universalisme, pour une société où chacun peut croire, penser, exister librement. C'est, plus que jamais, rassembler et non diviser.

Le 13 février 2025, j'ai décidé de relancer les Assises de lutte contre l'antisémitisme. Donner la parole aux victimes, en particulier dans le monde scolaire et de l'enseignement supérieur, était une nécessité face à la fracture générationnelle qui risque de se transformer en fossé si nous ne nous dressons pas : les victimes sont de plus en plus jeunes parce que les auteurs le sont aussi.

Après le temps nécessaire du constat, j'ai souhaité celui des propositions à travers la mise en place de deux groupes de travail autour de deux piliers indissociables : l'éducation et la justice. J'en ai confié le pilotage à Marie-Anne Matard-Bonucci et Richard Senghor, deux figures d'expérience et d'engagement.

Le groupe de travail consacré à l'éducation s'est inscrit dans une démarche de prévention, de transmission et de mobilisation de toute la communauté éducative. Eduquer nos enfants, nos adolescents, nos étudiants, mais aussi accompagner leurs parents, former leurs enseignants, sensibiliser dans tous les lieux d'apprentissage et de savoir, dans la République : telle est la première condition pour éradiquer la haine. Durablement.

Le groupe de travail consacré à la justice s'est quant à lui attelé à une autre tâche tout aussi décisive : interroger, actualiser et renforcer notre arsenal juridique et législatif face à des formes d'antisémitisme qui évoluent et se complexifient. Chaque acte doit être identifié, reconnu, caractérisé et sanctionné. Implacablement.

Pendant deux mois, ces groupes ont travaillé à un rythme intense, en toute indépendance, avec une mobilisation exemplaire. Je veux remercier ici les magistrats, les avocats, les présidents d'université, les recteurs, les enseignants, les chercheurs, et toutes celles et ceux qui ont contribué à ce travail rigoureux, exigeant et indispensable.

Nous entrons à présent dans le temps de la décision. Le Gouvernement sera au rendez-vous.

La remise de ce rapport est loin d'être une conclusion. C'est une impulsion, un jalon indispensable dans un combat pour lequel nous ne reculerons pas.

Oui, nous pouvons gagner le combat contre l'antisémitisme si notre Nation tout entière se réveille, si notre société comprend que ce combat est le combat de tous ceux qui refusent que la haine gagne et que la République se couche.

Oui il est minuit moins le quart mais moins le quart, ça n'est pas trop tard. Réveillons-nous !



Auriane Bergé



Marie-Anne MATARD BONUCCI

Professeure d'histoire, à l'Université Paris 8, Référente Racisme et Antisémitisme, Référente Laïcité de son établissement - Pilote du groupe de travail "Education"

Pendant deux mois, experts, enseignants et chercheurs ont débattu, parfois avec passion, sur les moyens de lutter contre l'antisémitisme.

Les auditions et les contributions recueillies ont permis d'avoir un panorama complet des réflexions en cours, des stratégies et des moyens pour lutter contre l'antisémitisme. Les échanges ont été particulièrement riches du fait de la diversité des expériences pédagogiques, des domaines de recherche et des sensibilités avec, en partage, un attachement commun aux valeurs de la République.

Les experts se sont accordés sur une méthode consistant à refuser les affirmations gratuites comme les euphémisations pour proposer un diagnostic de l'antisémitisme au plus près des réalités contemporaines.

Nos préconisations reposent sur la conviction que la connaissance et l'éducation sont des outils prioritaires pour le combat contre l'antisémitisme, enjeu majeur pour notre démocratie.



Richard SENGHOR

Conseiller d'Etat - Pilote du groupe de travail "Justice"

Tous désireux d'apporter une contribution efficace à la lutte contre l'antisémitisme dans notre pays, animés par le noble souci d'être utiles, nous espérons, comme citoyens et comme juristes, que certaines de nos préconisations trouveront leur chemin vers le droit positif.

Dès son installation, le groupe de travail a eu conscience de l'enjeu que représente la mission qui lui a été confiée. Les membres de ce groupe, avocats, magistrats, enseignants-chercheurs se sont mobilisés sans faillir pendant plusieurs semaines.

Cette équipe a manifesté un grand sens des responsabilités en faisant le pari d'aller jusqu'au bout de ses réflexions. C'est à dire d'établir des préconisations à l'aune d'auditions et de débats. Avec un objectif, ne pas s'en tenir à des déclarations d'intention mais des préconisations opérationnelles pouvant être reprises dans des textes législatifs ou réglementaires.

Il faut souligner que le groupe de travail, malgré ces dissensus, a choisi d'un commun accord de creuser et d'exposer sereinement les termes de nos divergences de points de vue. Nous espérons que ce recul permettra aux pouvoirs publics de faire leurs choix en parfaite connaissance de cause, eux seuls en ayant la légitimité.



PRINCIPALES PRÉCONISATIONS DU RAPPORT

ÉDUCER ET FORMER À LA LUTTE CONTRE L'ANTISÉMITISME ET LE RACISME

- **42% des mis en cause pour des faits d'antisémitisme ont moins de 35 ans.**
- **Entre décembre 2024 et février 2025, on compte 466** actes antisémites commis dans le milieu scolaire.
- **44% des élèves interrogés pensent que "les Juifs sont plus attachés à Israël qu'à la France"** et 25% d'entre eux considèrent que "les Juifs sont responsables de la guerre dans la bande de Gaza" (source : enquête de la Fondation Jean Jaurès de mars 2025) .
- **23% des moins de 35 ans jugent "acceptable" ou "compréhensible" le fait de taguer une synagogue ou un commerce supposé juif pour manifester une opposition à Israël** (source : enquête de la Fondapol de novembre 2024).

Préconisations issues du rapport

1

Créer un Institut de formation et de recherche sur le racisme et l'antisémitisme pour former les référents académiques « Valeurs de la République » et de l'Enseignement Supérieur.

4

Recontextualiser l'histoire des antisémitismes et des racismes dans les programmes scolaires avec un enseignement dès le primaire et une réitération à différents moments de la scolarité.

2

Mettre en place pour le primaire et le secondaire **un réseau de référents-établissement formés et pilotés par les équipes « Valeurs de la République ».**

5

Rendre obligatoire la formation de tous les agents publics à la lutte contre l'antisémitisme et tous les racismes sur le même modèle que la formation à la laïcité.

3

Inclure dans les épreuves de concours des enseignants du scolaire **des sujets spécifiques à la lutte contre l'antisémitisme et tous les racismes.**

DÉFINIR ET MESURER L'ANTISÉMITISME SOUS TOUTES SES FORMES

L'antisémitisme est reconnu comme une forme particulière de racisme et peut être sanctionné à travers plusieurs qualifications juridiques selon la nature des actes à caractère raciste et antisémite : crimes de haine, injure, diffamation, provocation à la haine, apologie de crimes de guerre, négationnisme. **Ces infractions sont prévues par la loi de 1881 sur la liberté de la presse, la loi Pleven de 1972, la loi Gayssot de 1991, traduites dans le Code pénal.**

Une difficulté majeure réside dans la **distinction entre l'antisémitisme et la critique politique légitime de l'État d'Israël**. Si la liberté d'expression protège les opinions politiques, elle ne couvre pas les propos qui, sous couvert de critique, visent les personnes juives de manière générale ou reprennent des stéréotypes antisémites. Cette frontière impose aux juges une analyse fine du contexte, des intentions et du contenu des propos tenus.

Préconisations issues du rapport

"L'antisémitisme est une certaine perception des Juifs qui peut se manifester par une haine à leur égard.

Les manifestations rhétoriques et physiques de l'antisémitisme visent des individus juifs ou non et/ou leurs biens, des institutions communautaires et des lieux de culte."

Définition de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA)

1

Utiliser la **définition de l'antisémitisme adoptée par l'IHRA** (à diffuser au sein d'une circulaire de politique pénale générale).

2

Améliorer l'outil statistique de suivi du traitement judiciaire des signalements et plaintes à caractère raciste et antisémite.

3

Harmoniser les méthodologies et les nomenclatures des différents ministères pour qualifier et recenser les faits racistes et antisémites.

4

Former les policiers, gendarmes et magistrats à identifier et caractériser les actes antisémites en incluant la définition de l'IHRA.

5

Former les chefs d'établissements de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur et les Fonctionnaires Sécurité Défense à identifier et caractériser les actes antisémites en incluant la définition de l'IHRA.

SANCTIONNER LES ACTES ANTISÉMITES ET PROTÉGER LES VICTIMES

Tous les trois jours, un Français juif est victime d'une agression physique. En 2023, 1 676 actes antisémites ont été recensés en France, et 1 570 en 2024, représentant un niveau historiquement élevé pour la deuxième année consécutive. En 2024, 65 % des actes antisémites ont concerné des atteintes aux personnes, soit 1 024 incidents, dont 652 étaient des propos ou gestes menaçants et 106 des violences physiques. Au premier trimestre 2025, on comptabilise déjà 280 actes antisémites. Ces chiffres témoignent d'une flambée des actes et de la nécessité d'agir pour sanctionner les auteurs et protéger les victimes.

Préconisations issues du rapport

1

Adapter la réponse pénale aux manifestations contemporaines des expressions à caractère antisémite pour sanctionner en particulier le détournement de la critique du sionisme à des fins antisémites.

2

Sortir les 5 infractions à caractère raciste et antisémite du droit de la presse pour les intégrer dans le droit pénal général ou a minima aménager l'axe procédural de ces 5 infractions (dissensus).

3

Instituer, en matière de haine en ligne, une responsabilité pénale des directeurs de publication et des propriétaires d'organes de presse ou sites étrangers.

4

Permettre à l'administration de déposer plainte en lieu et place de l'agent victime d'une atteinte à caractère raciste ou antisémite.

5

Rendre obligatoire l'engagement de poursuites disciplinaires à l'encontre d'élèves auteurs de violences verbales à caractère raciste ou antisémite à l'égard d'un membre du personnel ou d'un autre élève en introduisant une disposition réglementaire adéquate dans le code de l'éducation.

6

Rendre obligatoire l'octroi de la protection fonctionnelle à l'agent victime.



COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL

COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL

Education

PILOTAGE SCIENTIFIQUE

- **Marie-Anne MATARD BONUCCI**, Professeure d'histoire, à l'Université Paris 8

ENSEIGNANTS DU SCOLAIRE & DU SUPÉRIEUR

- **Benoît DROUOT**, Enseignant du secondaire, agrégé en histoire-géographie – académie de Reims, membre du Conseil des Sages de la Laïcité
- **Philippe GAUDIN**, Agrégé de philosophie, Ancien Directeur de l'Institut d'Etude des Religions et de la Laïcité,
- **Iannis RODER**, Enseignant du secondaire, agrégé en histoire-géographie – académie de Créteil, responsable des formations au mémorial de la Shoah, Directeur de l'Observatoire de l'Education à la Fondation Jean Jaurès
- **Lucie VOUZELAUD**, Enseignante du secondaire, histoire -géographie, responsable du pôle pédagogique de la mission de préfiguration du Musée-mémorial du terrorisme

PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉ/ RECTEUR/ MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE

- **Khaled BOUABDALLAH**, Ancien Président de l'Université de Lyon, Recteur ESR Occitanie
- **Michel DENEKEN**, Président de l'Université de Strasbourg
- **Caroline PASCAL**, DGESCO, Ministère de l'Education nationale (suppléants : Judith KLEIN, Cheffe du bureau Egalité et lutte contre les discriminations DGESCO et Guillaume GICQUEL, Adjoint à la cheffe de bureau)

CHERCHEURS

- **Bruno KARSENTI**, Sociologue et philosophe à l'EHESS, revue K, revue spécialisée sur la question d'antisémitisme
- **Stéphanie LAITHIER**, Historienne, responsable d'étude et de recherche à l'Institut d'Etude des Religions et de la Laïcité, a travaillé sur les questions de sionisme et antisionisme
- **Perrine SIMON-NAHUM**, Philosophe et historienne à l'Ecole Normale Supérieure

COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL

Justice

COORDINATION DES TRAVAUX

- **Richard SENGHOR**, Conseiller d'Etat

AVOCATS

- **Julie COUTURIER**, Avocate, Présidente du Conseil national des barreaux, ancienne Bâtonnière de Paris
- **Galina ELBAZ**, Avocate, Vice-Présidente LICRA (suppléante : Tina THÉALET, Directrice des affaires juridiques de la LICRA)
- **Michaël GHNASSIA**, Avocat associé auprès du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation
- **Déborah JOURNO**, Avocate, Présidente de Actions avocats
- **Muriel OUAKNINE-MELKI**, Avocate, Présidente de l'Organisation Juive Européenne (suppléant : Oudy Charles BLOCH, Avocat au Barreau de Paris, au Barreau de New-York, Conseil auprès de la CPI)

MAGISTRATS

- **Laure BECCUAU**, Procureure près le Tribunal Judiciaire de Paris (suppléant : Grégory WEILL, Vice-Procureur)
- **Dimitri DUREUX**, Avocat général référendaire au parquet général de la Cour de Cassation

CHERCHEURS

- **Gwénaële CALVÈS**, Professeure de droit public, Université de Cergy
- **Nathalie DROIN**, Maître de conférence HDR en droit public, spécialisée en droit de la presse, Université de Bourgogne
- **Jean-Christophe SAINT-PAU**, Professeur de droit pénal, Président de la conférence des doyens de droit, Université de Bordeaux



LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES ET DES CONTRIBUTEURS

LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES ET DES CONTRIBUTEURS

- **Marion ADAM**, Vice-procureure au parquet du Tribunal de Paris / Cheffe du pôle national de lutte contre la haine en ligne (PNLH) – MJ
- **Aurélien ARAMINI**, Enseignant en philosophie – Académie de Besançon
- **Yonathan ARFI**, Président du Crif
- **Anne AUDIC**, Adjointe au chef du département du cadre statutaire et du dialogue social de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique
- **Ron AZOGUI**, Président du Service de Protection de la Communauté Juive
- **Serge BARBET**, Directeur du CLEMI
- **Michaël BARER**, Directeur des Racines de demain
- **Jonathan BELIAH**, Directeur du Service de Protection de la Communauté Juive
- **Maé BOUTEILLE**, Vice-Présidente chargée des politiques de jeunesse et de la lutte contre les discriminations de la FAGE
- **César BOYER**, Chef du département « Analyse des risques systémiques » de l'Arcom
- **Gilles BRAUN**, Membre du Conseil d'Administration de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah
- **Jean-Yves CAMUS**, Journaliste et politologue
- **Alexis CHAPELAN**, Chargé de projets à l'UNESCO
- **Delphine CHAUCHIS**, Présidente 17ème chambre – Tribunal Judiciaire de Paris
- **Raphaël CHEMOUNI**, Vice-président de l'Observatoire Juif de France
- **Sébastien CHEVALIER**, Chef du service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche / DGESIP/DGRI – MESR
- **Alain CHOURAQUI**, Président et fondateur du Fondation du Camp des Milles
- **Olivier CHRISTEN**, Procureur de la République antiterroriste du Parquet National Antiterroriste – MJ
- **Nathalie COHEN**, Enseignante en lettres
- **Sylvain CRÉPON**, Enseignant-chercheur en sciences politiques à l'Université de Tours
- **Frédéric DABI**, Directeur de l'Ifop
- **Julie DEROYER**, Professeure d'Histoire-Géographie, EMC et HGGSP de l'Ensemble scolaire Saint-Michel de Picpus
- **Aurélié DEY**, Lieutenant-colonelle - Chef de la division de lutte contre les crimes de haine de l'Office Central de Lutte contre les Crimes contre l'Humanité et les Crimes de Haine – MI
- **Hermann EBONGUÉ**, Secrétaire Général de SOS Racisme
- **Hakim EL KAROUI**, Essayiste
- **Déborah ELALOUF**, Présidente de Tralalere Fresque contre l'antisémitisme
- **Karel FRACAPANE**, Spécialiste de programme chargé de la citoyenneté mondiale et de l'éducation à la paix à l'UNESCO
- **Jacques FREDJ**, Directeur du Mémorial de la Shoah
- **Kaltoum GACHI**, Co-présidente du Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples
- **Cécile GRESSIER**, Sous directrice de la justice pénale générale de la Direction des Affaires criminelles et des Grâces – MJ
- **Antoine GUÉRY**, Chargé des relations parlementaires et institutionnelles de France Universités
- **Laurent JOLY**, Directeur de recherche en histoire au CNRS
- **Félix KLEIN**, Commissaire allemand à la lutte contre l'antisémitisme
- **Allan KNOLL**, Fondateur de l'Association Mireille Knoll
- **Daniel KNOLL**, Fondateur de l'Association Mireille Knoll
- **Alice KOIRAN**, Commissaire de police / Cheffe du pôle de détections des menaces cyber de l'OFAC / Direction nationale de la police judiciaire (Pharos) – MJ
- **Anne-Clémentine LARROQUE**, Référente Recherche / Coordinatrice des réseaux européens sur les radicalisations du Secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation
- **René LÉVY**, Président de l'Observatoire Juif de France ;
- **Élise MALKA**, Responsable du service éducation et médiation du Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme
- **Heather MANN**, Cheffe de projets à l'UNESCO
- **Christophe MARCHAND**, Inspecteur d'Académie - Inspecteur Pédagogique Régional / Coordinateur équipe académique « valeurs de la République » - Rectorat de Strasbourg

LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES

- **Hélène MARTIN**, Sous-directrice de la synthèse statutaire, des politiques territoriales et des partenariats de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique
- **Nonna MAYER**, Directrice de recherche émérite au CNRS, rattachée au Centre d'études européennes et de politique comparée de Sciences Po et membre de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH)
- **Yossef MURCIANO**, Président de l'Union des Étudiants Juifs de France
- **Maëlle NIZAN**, Présidente de la FAGE
- **Jonas PARDO**, Formateur
- **Laurence PÉCAUT-RIVOLIER**, Présidente du groupe de travail diversité et protection des publics de l'Arcom
- **Marc PELLETIER**, Sous-directeur de l'action éducative de la direction générale de l'enseignement scolaire - MEN
- **Vincent PLOQUIN-DUCHEFDELAVILLE**, Adjoint à la directrice des libertés publiques et des affaires juridiques de la Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques - MI
- **Adeline POLETTI**, Commissaire de police / Conseillère justice au cabinet du Préfet de Police de Paris
- **Evan RASCHEL**, Professeur à l'Université Clermont-Auvergne, Directeur du Centre de recherches Michel de l'Hospital
- **Rudy REICHSTADT**, Directeur de l'Observatoire du conspirationnisme
- **Gabrielle ROCHMANN**, Directrice adjointe de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah
- **Simone RODAN-BENZAQUEN**, Directrice de l'American Jewish Committee Europe
- **Thomas RONDEAU**, 1er Vice-président du Tribunal judiciaire de Bobigny
- **Elise SADOULET**, Contrôleuse générale, sous directrice « Phénomènes sociaux et sociétaux » de la Direction Nationale du Renseignement Territorial – MI
- **Céline SALA-PONS**, Directrice du Mémorial du Camp de Rivesaltes
- **Paul SALMONA**, Directeur du Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme
- **Jean-Frédéric SCHAUB**, Directeur d'études en histoire à l'École des hautes études en sciences sociales
- **Ilan SCIALOM**, Représentant de Jewish Diplomat
- **Anne-Sophie SEBBAN-BÉCACHÉ**, Directrice de l'American Jewish Committee France
- **Sharon SOFER**, Chargée de mission
- **Ilana SOSKIN**, Avocate à la Cour et à la Cour Pénale Internationale
- **Mario STASI**, Président de la Licra
- **David STOLERU**, Fondateur et directeur de The Beit Project
- **Hubert STROUK**, Responsable pédagogique du Mémorial de la Shoah
- **Mickaël SZERMAN**, Représentant de l'Association Mireille KNOLL et Famille KNOLL
- **Maxime TARROUX**, Auditeur de justice
- **Pierre TARTAKOWSKY**, Président d'honneur de la Ligue des droits de l'Homme et vice-président de la CNCDH
- **Nathalie TEHIO**, Présidente de la Ligue des droits de l'Homme
- **Vincent THOMAS**, Président de l'Université Bourgogne Europe, représentant de France Universités
- **Clara TIMSIT**, Conseillère juridique à l'Office anti-cybercriminalité de la Direction Générale de la Police Nationale
- **Galith TOUATI**, Chargé de mission de la commission Mémoire et Transmission, lutte contre l'antisémitisme et le dialogue interculturel de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah
- **Michel VIVANT**, Professeur émérite à l'École de Droit de Sciences Po
- **Géraldine VAN HILL**, Cheffe du département « Cohésion sociale » de l'Arcom
- **Katharina VON SCHNURBEIN**, Coordinatrice de la lutte contre l'antisémitisme à la Commission européenne
- **Pierre ZIMBRIS**, Vice-président de l'Observatoire Juif de France

-, ? ;



**MINISTÈRE
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES
ET DE LA LUTTE CONTRE
LES DISCRIMINATIONS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*